



≡ Saint Sorlin d'Arves ≡

N°26

BULLETIN MUNICIPAL



2015



SOMMAIRE

Le mot du maire	p.2
Le conseil municipal	p.3-11
Budget.....	p.12-13
Travaux.....	p.14-15
Sivoma	p.16
Les cours d'eau	p.16
Urbanisme	p.17
Espaces verts	p.18
Don du sang	p.18
Ecole	p.19
Communiqué de presse du Syndicat du Pays de Maurienne	p.20
Vie associative	p.20
Pompiers.....	p.20
Les Anciens Combattants des Arves	p.21
Le Club des Arves.....	p.21
SSAF	p.22
Association Saint-Jean-Baptiste	p.22
A.S.P.E.C.T.S. - Musée de Saint-Sorlin ...	p.23
Arves Country.....	p.23
Les Petits Diabes.....	p.24
Groupe Folklorique des Soldanelles	p.24
Ski-club	p.25
Arvan Tennis Club.....	p.25
Association de propriétaires fonciers	p.26
Sou des écoles.....	p.26
Office de Tourisme	p.27
ACCA St-Hubert	p.27
Etat civil.....	p.28
Vie du village	p.28

Site internet communal

Depuis cet automne, la commune de St Sorlin d'Arves a mis en ligne son site internet. Vous retrouverez toutes les informations de la vie communale ainsi que différentes rubriques pratiques. Il est accessible à l'adresse

<http://www.mairie-saintsorlindarves.fr/>

N'hésitez pas à la consulter ! Bonne navigation !

LE MOT DU MAIRE



Madame, Monsieur,

En ce début d'année 2016, mon conseil municipal se joint à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux de prospérité, de santé et de bonheur. L'année 2015 fut forte en émotion au niveau national. Puisse l'année 2016 être plus sereine et plus fraternelle !

La tendance actuelle est le regroupement : des régions, des coopérations intercommunales et la création de nouvelles communes. Au niveau local, avec les transferts de compétences devenus obligatoires et la mise en œuvre de la Loi NOTRe (loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République) portant sur le regroupement des communes au sein de nouvelles communautés de communes (schéma départemental de coopération intercommunale), nos communes subissent et vont encore subir de lourdes restrictions budgétaires avec notamment la baisse des dotations de l'Etat. Ces restrictions rendent plus difficiles la gestion du budget communal et des priorités devront être décidées. La communauté de communes de l'Arvan (8 communes) va disparaître en 2017 et cela nous inquiète ! Lors de réunions communales ou municipales, nous avons tous pris la décision de nous regrouper avec la Communauté de Communes Cœur de Maurienne. Cependant, Monsieur le Préfet nous impose un regroupement des 4 communautés de communes suivantes : Communauté de Communes Porte de Maurienne, Communauté de Communes du Canton de la Chambre, Communauté de Communes Cœur de Maurienne et Communauté de Communes de l'Arvan, soit 42 communes au total. Nous espérons que Monsieur le Préfet entendra notre requête « se regrouper avec uniquement la Communauté de Communes Cœur de Maurienne » et que sa décision soit favorable à nos attentes ! Si tel n'était pas le cas, la représentativité de notre commune au sein de la nouvelle Communauté de Communes sera quasi inexistante puisque nous n'aurions qu'une seule voix sur 42. Nous vous tiendrons informés des suites données dans les prochains mois.

Vous trouverez ci-dessous le récapitulatif non exhaustif des travaux effectués et à venir :

- pour une meilleure circulation des cars dans notre station, nous avons procédé à l'élargissement du virage du Pont du Pré avec ses murs en pierre et ses trottoirs et à celui du virage du Pierre-Aigüe ;
- le dossier d'aménagement de la zone du Mollard avance : de nombreuses réunions d'étude sont encore nécessaires avant la présentation du dossier définitif ;
- Le four communal rénové sera en fonction cet été ;
- La crèche sera agrandie dès ce printemps ; le permis de construire ayant été accordé récemment ;
- des aménagements de la piste VTT seront réalisés.

La SAMSO a mené à bien les travaux de création de la retenue collinaire de César Durand qui fonctionne depuis ce début d'hiver, et ceux d'implantation de canons à neige jusqu'au sommet de la piste bleue des Lacs. L'an prochain, le secteur de la Balme sera à son tour équipé : équipements importants et nécessaires dans ces années d'enneigement difficiles afin de préserver notamment l'activité touristique de notre commune. Je remercie Alex MAULIN pour la réalisation technique et financière de tous ces équipements permettant de valoriser notre station et de faire profiter à nos vacanciers le meilleur enneigement possible.

Je tiens à mettre à l'honneur le travail des élus du conseil municipal sans oublier le personnel communal pour leur travail et leur disponibilité.

Je remercie les associations et leurs bénévoles pour leur grande participation aux différentes manifestations tout au long de l'année.

Je félicite les mariés pour leur union, les parents pour la naissance de leur enfant et je renouvelle mes condoléances aux familles qui ont perdu un proche.

Cordialement,

Le Maire,
Robert BALMAIN

LE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 février 2015

Membres absents : MM. VERMEULEN Jean, BAUDRAY Fabrice, GHABRID Karim

1/ Echange de places de stationnement copropriété Les Balcons des Neiges - 8 voix pour - décision :

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal de la demande de la SCI Rive Droite pour l'échange d'une place de stationnement à établir sur la parcelle communale B1286, lieu-dit Entre les Rieux, à côté du transformateur. La place de stationnement était initialement prévue sur l'espace prévu par la Commune pour la réalisation de cheminement piétons le long de la Route départementale et de la résidence nommée actuellement Les Balcons des Neiges.

Approbation de l'échange d'une place de stationnement à établir sur la parcelle communale B1286, lieu-dit Entre les Rieux à côté du transformateur.

2/ Avis sur le rapport du commissaire-enquêteur « Calibrage et sécurisation de la RD926 » - 8 voix pour - décision :

Monsieur le Maire donne lecture à son Conseil Municipal du rapport du commissaire-enquêteur relatif au dossier de l'aménagement sécuritaire de la Route départementale 926 du lieu-dit Four Vieux au lieu-dit Les Choseaux.

Vu l'avis favorable du commissaire-enquêteur pour le dossier de déclaration d'utilité publique « Aménagement sécuritaire de la route départementale 926 entre le Four Vieux et les Choseaux,, approbation du rapport du commissaire-enquêteur.

3/ Engagement des dépenses investissement 2015

8 voix pour - décision :

Monsieur le Maire informe son conseil municipal des dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités : « Jusqu'à l'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. »

Montant budgétisé / dépenses d'investissement 2014 : 710424 € sur budget de la commune 2014 (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts).

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 177606€ (< 25% x 710424 €) pour le budget de la commune.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Budget Commune

Au chapitre 21 : 30600 € dont :

- 15600 € pour achat de terrains nus,
- 5000 € pour matériel de bureau et informatique
- 10000 € pour immobilisations corporelles
- Au chapitre 2031 : 40000 € pour frais d'études
- Au chapitre 23 : 57006 € pour travaux divers
- Au chapitre 4581 : 50000 € dépenses pour compte de tiers

Approbation des propositions de Monsieur le Maire et autorisation à régler les dépenses d'investissement pour un montant égal au ¼ du budget 2014 de la commune.

Arrivée de M. Jean VERMEULEN

4/ Achat d'une chargeuse compacte et lame

9 voix pour - décision :

Approbation de l'achat d'une chargeuse compacte à l'entreprise Baudray Transports pour une valeur de 10830 € HT soit 12996 € TTC, et de l'achat d'une lame Dozer 3M à l'entreprise Serge Monod pour une valeur de 2700 € HT soit 3240 € TTC. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2015 de la Commune.

5/ Devis signalétique interne de la commune : lames directionnelles - 9 voix pour - décision :

Approbation du devis de la Société PIC BOIS pour un montant égal à 4758,50 € HT soit 5710,20 € TTC. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2015 de la Commune.

6/ Accès hivernal sur la RD 926 - 9 voix pour - décision :

Vu les problèmes récurrents de circulation hivernale rencontrés sur notre route d'accès station (RD926).

Vu les demandes sollicitées chaque année pour la réfection de la chaussée mais également pour réaliser des travaux de sécurisation et d'élargissement de la route départementale aux endroits les plus critiques (ex : la Brévière, Belleville...),

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- sollicite du Conseil Général de la Savoie une enveloppe financière annuelle conséquente pour la réfection de la chaussée, l'élargissement et la sécurisation de la route départementale 926 entre Saint Jean de Maurienne et Saint Sorlin d'Arves,
- rappelle que les communes de Saint Sorlin et Saint Jean d'Arves possèdent 15000 lits touristiques et que suite à l'élargissement des tunnels il avait été entendu entre les communes et le Conseil Général de la Savoie que des crédits seraient alloués chaque année pour la continuité de l'élargissement de la route départementale aux endroits les plus critiques,
- rappelle que les crédits sollicités n'ont pas été acceptés,
- rappelle que le Conseil Général de la Savoie a obtenu l'accord de déclaration d'utilité publique pour les dossiers d'élargissement (notamment la Brévière et Belleville)
- informe le Conseil Général de la Savoie que l'accès à nos

stations vient entâcher tous les efforts de promotion, de commercialisation, de sécurité et de vie de nos communes (habitants et vacanciers) sans compter la pérennité de toutes les actions communales et touristiques

- autorise Monsieur le Maire à procéder et signer toutes démarches qui lui sembleraient nécessaires à l'aboutissement de la requête du Conseil Municipal.

Séance du 7 avril 2015

Membres absents : MM. BAUDRAY Fabrice, GHABRID Karim, CABARET Valérie

1/ Approbation du budget primitif 2015 du CCAS

4 voix pour - décision :

Approbation du budget primitif 2015 du CCAS s'élevant à 3000 € en recettes et dépenses de fonctionnement et à zéro € en recettes et dépenses d'investissement

2/ Aménagement sécuritaire de la route départementale 926 entre le Four Vieux et Les Choseaux : enquête parcellaire - 8 voix pour - décision :

Approbation du dossier d'enquête parcellaire, décision d'instruction d'une enquête parcellaire, demande à Monsieur le Sous-Préfet d'engager l'enquête parcellaire préalable à l'arrêté de cessibilité, autorisation à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires aux acquisitions foncières à intervenir et à poursuivre la procédure d'expropriation et décision d'inscrire au budget communal les fonds nécessaires à la couverture de l'ensemble des dépenses.

3/ Achat de parcelles lieu-dit Le Revoux : régularisation foncière du tracé de la voie communale du Revoux

8 voix pour - décision :

Acquisition des parcelles cadastrées sous les numéros F1241 et F1240, lieu-dit Le Revoux pour une superficie globale de 94 m² appartenant à Mr et Mme CHARPIN René domiciliés à GASSIN (83) afin de régulariser le tracé du chemin communal, fixation du prix du m² à 30 € et autorisation à Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires et notamment l'acte notarié.

4/ Organisation de circulation des bus urbains les samedis durant l'hiver 2015/2016 - 8 voix pour - décision :

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que le SIVOM des Arves est chargé d'organiser les services de bus urbains durant les saisons d'hiver : navettes intra-communale. Jusqu'à présent et au vu de la configuration de la route de traversée du village, les bus arrivant sur notre commune les samedis doivent se garer sur le parking communal du Plan du Moulin et le SIVOMA affrétait un ou plusieurs bus afin de transporter les clients jusqu'à leurs résidences situées au sommet de la station.

La conjoncture devenant difficile et les coûts des transports ne cessant d'augmenter, Monsieur le Maire propose à son Conseil Municipal :

- de ne plus mettre à disposition de bus afin d'assurer le transfert des vacanciers les samedis entre le Plan du

Moulin et le sommet de la station.

- D'informer les résidences de tourisme de cette nouvelle mesure afin que les gestionnaires des résidences puissent prendre leur disposition et affréter des cars pour le transfert de leurs vacanciers.
- De programmer un seul bus urbain (navette station) hors périodes scolaires les samedis.
- Approbation des propositions de Monsieur le Maire énoncées ci-dessus.

5/ Approbation du budget primitif 2015 des Remontées Mécaniques - 8 voix pour - décision :

Approbation du budget primitif 2015 des remontées mécaniques s'élevant à 0 € en recettes et dépenses de fonctionnement et à 45371 € en recettes et dépenses d'investissement

6/ Fixation des taux des taxes directes locales 2015

8 voix pour - décision :

Fixation des taux des taxes directes locales comme suit :

- taxe d'habitation : 20,84 %
- taxe sur le foncier bâti : 18,36 %
- taxe sur le foncier non bâti : 86,65 %
- CFE : 32,10 %

Arrivée de Mme CABARET Valérie

7/ Montant des subventions 2015 aux associations

9 voix pour - décision :

Fixation des montants des subventions aux associations pour l'année 2015 comme suit :

- Office de Tourisme :	300000 €
- Les Petits Diabes :	75000 €
- Club des Arves :	600 €
- Ski Club L'Etendard :	26000 €
- Souvenir Français :	350 €
- Arvan Tennis Club :	1000 €
- ASPECTS :	2500 €
- St Jean Baptiste	1000 €
- St So Air Force	1000 €

Inscription des crédits nécessaires au budget 2015 de la commune.

8/ Approbation des conventions entre les associations et la Commune :

Office de Tourisme, Ski Club, Les Petits Diabes et Arvan Tennis Club - 9 voix pour - décision :

Approbation des conventions entre les associations et la Commune : Office de Tourisme, Ski Club, Les Petits Diabes et Arvan Tennis Club.

9/ Subvention du budget primitif 2015 de la Commune au budget primitif 2015 des Remontées Mécaniques

9 voix pour - décision :

Décision de verser une subvention du budget de la commune au budget des remontées mécaniques s'élevant à 78371 € en section d'investissement (du compte 2041642 au compte

1314) en règlement des annuités d'emprunt et autorisation à Monsieur le Maire pour inscrire ces montants sur les budgets respectifs et à signer tous documents nécessaires.

10/ Approbation du budget primitif 2015 de la Commune

9 voix pour - décision :

Approbation du budget primitif 2015 de la Commune s'élevant à 2 219 289 € en recettes et dépenses de fonctionnement et à 403 708 € en recettes et dépenses d'investissement

Séance du 4 mai 2015

Membre absent : Mme CABARET Valérie

1/ Approbation des comptes de gestion 2014 de la Commune et des Remontées Mécaniques

10 voix pour - décision :

2/ Approbation des comptes administratifs 2014 de la Commune et des Remontées Mécaniques

9 voix pour - décision :

Après l'approbation du compte de gestion 2014 des Remontées Mécaniques, approbation du compte administratif 2014 des remontées mécaniques s'élevant à :

INVESTISSEMENT

Recettes : 68 056 €

Dépenses : 505 499,05 €

Résultat invt 2014 : - 437 443,05 €

FONCTIONNEMENT

Recettes : 437 443,10 €

Dépenses : 266,78 €

Résultat fonctionnem 2014 : + 437 176,32 €

Résultat 2014 (*investissement + fonctionnement*) : - 266,73 €

Résultat cumulé 2013 (+ 846,46 €) et 2014 (- 266,73 €) : + 579,73 €

Après l'approbation du compte de gestion 2014 de la Commune, approbation du compte administratif 2014 de la Commune s'élevant à :

INVESTISSEMENT

Recettes : 807 786,29 €

Dépenses : 840 789,77 €

Résultat invt 2014 : - 33 003,48 €

FONCTIONNEMENT

Recettes : 2 338 092,88 €

Dépenses : 2 118 692,03 €

Résultat fonctionnem 2014 : + 219 400,85 €

Résultat 2014 (*investissement + fonctionnement*) : + 186 397,37 €

Résultat eau 2013 : +1 50 377,89 €

Résultat cumulé clôture 2014 : + 370 335,83 €

3/ Affectation des résultats 2014 - 10 voix pour - décision :

Affectation du résultat cumulé de fonctionnement 2014 des Remontées Mécaniques soit 438022,71 € comme suit : 404442,98 € au compte 1068 en recettes investissement et

33579,73 € au compte 110 report à nouveau et inscription des résultats au budget primitif 2015.

Affectation du résultat cumulé de fonctionnement 2014 de la Commune soit 570593,63 € comme suit : 131008,80 € au compte 1068 en recettes investissement et 439584,83 € au compte 110 report à nouveau et inscription des résultats au budget primitif 2015.

4/ Modifications budgétaires budget primitif 2015 Commune - 10 voix pour - décision :

Après avoir approuvé le compte administratif 2014 de la Commune et avoir affecté les résultats 2014, modifications budgétaires comme suit :

Section Fonctionnement

DÉPENSES

Compte 61522 :+ 19 422,83 €

Compte 61523 :+ 17 398 €

Compte 6227 :+ 3 600 €

Compte 6353 :+ 1 260 €

Compte 022 :+ 38 989 €

Compte 023 :+ 208 915 €

Compte 6554 :+ 150 000 €

Total :+ 439 584,83 €

RECETTES

Compte 002 :+ 439 584,83 €

Total :+ 439 584,83 €

Section Investissement

DÉPENSES

Compte 001 :+ 200 257,80 €

Compte 204412 :+ 46 908 €

Compte 2111 :+ 4 000 €

Compte 2158 :+ 7 360 €

Compte 2313 :+ 70 000 €

Compte 2315 :+ 421 748 €

Compte 4581 :+ 39 650 €

Total :+ 789 923,80 €

RECETTES

Compte 021 :+ 208 815 €

Compte 1068 :+ 131 008,80 €

Compte 1641 :+ 450 000 €

Total :789 923,80 €

5/ Emprunt 2015 - 10 voix pour - décision :

Contracter un emprunt de 450 000 € pour une durée de 15 ans à taux fixe sur le budget de la Commune 2015 afin de réaliser les divers travaux prévus : extension crèche, aménagement pont du pré, aménagement du carrefour de Malcrozet, achat d'une saleuse, création d'une piste VTT et autorisation donnée à Mr le Maire pour réaliser les démarches nécessaires et signer le contrat de prêt le plus avantageux pour la commune.

6/ Modifications budgétaires budget primitif 2015 Remontées Mécaniques - 10 voix pour - décision :

Après avoir approuvé le compte administratif 2014 des Remontées Mécaniques et avoir affecté les résultats 2014, modifications budgétaires comme suit :

Section Fonctionnement :

DÉPENSES

Compte 613 :+ 33 579,73 €

Compte 023 :+ 68 056 €

Total :+ 101 635,73 €

RECETTES

Compte 002 :+ 33 579,73 €

Compte 777 :+ 68 056 €

Total :+ 101 635,73 €

Section Investissement :

DÉPENSES

Compte 001 :+ 437 442,98 €

Compte 13914 :+ 68 056 €

Total :+ 505 498,98 €

RECETTES

Compte 021 :+ 68 056 €

Compte 1068 :+ 404 442,98 €

Compte 1314 :+ 33 000 €

Total :505 498,98 €

7/ Requête AM CHAIX contre arrêté préfectoral DUP Aménagement sécuritaire entre le Four Vieux et les Choseaux Pierre-Aigüe : autorisation pour ester en justice au nom de la Commune et prendre un avocat

10 voix pour - décision :

Monsieur le Maire :

- fait part au conseil municipal du litige qui oppose la Commune de Saint Sorlin d'Arves et la Préfecture de la Savoie à Madame CHAIX Anne-Marie concernant l'arrêté préfectoral n°2015021-002 du 21 janvier 2015 déclarant d'utilité publique le projet de la Commune : Calibrage et sécurisation de la RD926 sur la Commune de Saint Sorlin d'Arves, projet d'aménagement de la traversée du chef lieu avec occupation temporaire des terrains, aménagements de cheminements piétons, arrêts navettes et aires de stationnement ainsi que d'emplacements pour la collecte des ordures ménagères entre le Four Vieux et les Choseaux
- Demande l'autorisation d'agir en justice au titre de ce dossier et de prendre avocat.
- Invite le Conseil Municipal à formuler son avis.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour ester en justice au titre de la procédure susmentionnée et à désigner Maître Eric LE GULLUDEC, Avocat, 28 cours Jean Jaurès 38000 GRENOBLE pour représenter la Commune de Saint Sorlin d'Arves devant la juridiction administrative et pour entreprendre toutes les démarches utiles pour le suivi de ce dossier.

8/ Liaison piétonne entre l'Eglise et Malcrozet et aménagement du carrefour de Malcrozet

10 voix pour - décision :

Après lecture par Monsieur le Maire du compte-rendu de réunion du SIVAV relative à l'affaire ci-dessus mentionnée, aucune décision n'a été prise puisque les élus attendent de connaître la décision de la Commune de Saint Jean d'Arves quant au financement partiel du carrefour de Malcrozet et de la Coopérative Laitière des Arves quant à la réalisation et financement de la création d'un mur le long du futur trottoir.

9/ Désignation des membres du comité de pilotage contrat enfance jeunesse - 10 voix pour - décision :

Désignation des membres suivants pour le comité de pilotage du contrat enfance jeunesse :

- MM. Robert BALMAIN, Sandrine BAUDRAY, Jean VERMEULEN et Christian DIDIER en qualité d'élus.
- Mme Martine GUERIN représentant l'association Les Petits Diables.
- Mme Isabelle ARBUZ représentant l'association Office de Tourisme de Saint Sorlin d'Arves.
- Un membre de la PMI.
- Un membre de la CAF.

Le comité de pilotage devra se réunir au minimum une fois par année.

10/ Approbation des tarifs remontées mécaniques 2015/2016 - 10 voix pour - décision :

Approbation des tarifs des remontées mécaniques pour l'été 2015 et l'hiver 2015/2016 (tarifs consultables en mairie)

Séance du 30 juin 2015

Membres absents : MM. BALMAIN Bernard (pouvoir donné à BAUDRAY Sandrine), NOVEL Yoann (pouvoir donné à BALMAIN Robert), DIDIER Guy (pouvoir donné à BAUDRAY Fabrice), CABARET Valérie, GHABRID Karim

1/ Modification de l'affectation des résultats 2014 Commune et Remontées Mécaniques - 9 voix pour - décision :

Suite à une erreur matérielle, affectation du résultat cumulé 2014 de fonctionnement de la Commune soit 570 593.63 € comme suit : 263 045.60 € au compte 1068 recettes investissement et 307 548.03 € au compte 110 report à nouveau. Annule et remplace la délibération du 04/05/2015 n°2015-23.

Affectation du résultat cumulé 2014 de fonctionnement des Remontées Mécaniques soit 438 022.71 € comme suit : 437 442.98 € au compte 1068 recettes en investissement et 579.73 € au compte 110 report à nouveau. Annule et remplace la délibération du 04/05/2015 n°2015-20.

2/ Modifications budgétaires 2015 budgets de la Commune et des Remontées Mécaniques

9 voix pour - décision :

Suite à une erreur matérielle, modification du budget primitif 2015 de la Commune comme suit :

Section Fonctionnement :

DÉPENSES

Compte 65738 :+ 33 000 €

Compte 023 :- 165 036,80 €

RECETTES

Compte 002 :- 132 036,80 €

Compte 023 :- 165 036,80 €

Section Investissement

DÉPENSES

Compte 2041642 :- 33 000 €

RECETTES

Compte 021 :- 165 036,80 €

Compte 1068 :+ 132 036,80 €

Suite à une erreur matérielle, modification du budget primitif 2015 des Remontées Mécaniques comme suit :

Section Fonctionnement :

RECETTES

Compte 002 :- 33 000,00 €

Section Investissement

RECETTES

Compte 1068 :+ 33 000 €

Compte 1413 :- 33 000 €

3/ Subvention du budget de la commune au budget des remontées mécaniques : modificatif - 9 voix pour - décision :

Versement d'une subvention du budget de la Commune au budget des Remontées Mécaniques s'élevant à 33000 € en section de fonctionnement (du compte 65738 au compte 748) pour le règlement des indemnités de passage et s'élevant à 45371 € en section d'investissement (du compte 2041642 au compte 1314) pour le règlement des annuités d'emprunt. Cette délibération annule et remplace la précédente du 07/04/2015.

4/ Régularisation foncière par voie d'échange entre la Commune et la Copropriété Résidence Rive Droite (les Balcons des neiges) - 9 voix pour - décision :

Approbation du plan de division et d'échange réalisé par le Cabinet Ge-Arc, après rappel que cette régularisation foncière par voie d'échange intervient suite à la réalisation par la Commune du cheminement piéton entre la résidence et la RD 926 sur le terrain de la copropriété pour 114 m² et qu'en contrepartie, la Commune transmet à la Copropriété une partie de la parcelle B1286 pour 46 m². Aautorisation à Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à ce dossier.

5/ Mode de répartition dérogatoire libre du FPIC et prise en charge de la contribution FPIC par la communauté de communes de l'ARVAN - 9 voix pour - décision :

Validation de la prise en charge de la totalité du prélèvement FPIC pour 2015, soit la somme de 267 338 euros, par la communauté de communes de l'ARVAN, aucun prélèvement ne sera dès lors appliqué à la commune de Saint Sorlin d'Arves, au titre du FPIC 2015 ; et autorisation à Monsieur le

Maire de signer tous les documents et actes nécessaires à l'application de la décision.

6/ Restauration de l'Eglise Saint Saturnin : travaux du mur d'enceinte du cimetière et de l'Eglise

9 voix pour - décision :

Approbation du projet de réfection du mur d'enceinte et notamment le devis de l'Entreprise GOCDU s'élevant à 43200 € HT soit 51840 € TTC. Ces travaux de réfection du mur d'enceinte du cimetière et de l'Eglise comportent un caractère d'urgence pour la sécurité de tous. Ils seront réalisés en deux tranches : une en 2015 et la deuxième en 2016. Les travaux de drainage de l'édifice seront réalisés en 2016. Une subvention est sollicitée au Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de la Savoie (STAP) pour les travaux d'urgence du mur d'enceinte du cimetière et de l'Eglise. Cette dépense a été prévue au budget principal de la Commune 2015. Autorisation à Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

7/ Requête auprès du Tribunal Administratif de Grenoble de Monsieur NOURRY Bernard contre la Commune : permis de construire n°PC7328014R1006 refusé le 4 juillet 2014 : autorisation donnée à Mr le Maire pour ester en justice et prendre un avocat - 9 voix pour - décision :

Monsieur le Maire :

- fait part au conseil municipal de la requête auprès du Tribunal Administratif de Grenoble de Monsieur NOURRY Bernard contre le refus du permis de construire n° PC7328014R1006 du 4 juillet 2014
- Demande l'autorisation d'agir en justice au titre de ce dossier et de prendre avocat.
- Invite le Conseil Municipal à formuler son avis.

Autorisation à Monsieur le Maire à ester en justice au titre de la procédure susmentionnée et à désigner Maître Eric LE GULLUDEC, Avocat, 28 cours Jean Jaurès 38000 GRENOBLE pour représenter la Commune de Saint Sorlin d'Arves devant la juridiction administrative.

Monsieur le Maire est autorisé à entreprendre toutes les démarches utiles pour le suivi de ce dossier.

8 / Motion de la Fédération des Maires de Savoie pour sensibiliser la population savoyarde sur la situation budgétaire de nos communes et intercommunalités du fait de la réduction des dotations de l'Etat - 9 voix pour - décision :

Approbation de la proposition de motion transmise par la Fédération des Maires de Savoie.

Autorisation à Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Séance du 31 août 2015

Membres absents : MM. BAUDRAY Fabrice, NOVEL Yoann, CABARET Valérie, VERMEULEN Jean

1/ Travaux crèche Résidence L'Ouillon : extension de la salle de jeux sur la terrasse existante et création d'un préau sur le sas d'entrée – demande de subventions

7 voix pour - décision :

Monsieur le Maire présente à son conseil municipal la demande de permis de construire de la Commune relative au local de la crèche à la Résidence l'Ouillon et notamment à l'extension de la salle de jeux sur la terrasse existante et à la création d'un préau à 2 pans sur le sas d'entrée.

Approbation du projet d'extension de la salle de jeux de la crèche sur la terrasse existante et la création d'un préau à 2 pans sur le sas d'entrée avec demande de subvention et demande d'autorisation de débiter les travaux avant l'octroi de l'aide financière auprès du Département.

2/ Convention entre le Département de la Savoie et la Commune relative aux travaux aménagés sur la route départementale 926 sous maîtrise d'ouvrage communale

7 voix pour - décision :

Monsieur le Maire donne lecture à son conseil municipal de la convention relative aux travaux aménagés sur la route départementale 926 sous maîtrise d'ouvrage communale entre les lieux-dits la Ville et Pierre-Aigüe et notamment l'aménagement piétonnier et l'aménagement d'un plateau surélevé.

Approbation de la convention à intervenir entre le Département de la Savoie et la Commune et autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer ladite convention et tous documents relatifs à ce dossier.

3/ Régularisation foncière par voie d'échange entre la Commune et la Copropriété Résidence Rive Droite (les Balcons des Neiges) : modificatif - 7 voix pour - décision :

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que la délibération du conseil municipal du 30 juin 2015 relative à la régularisation foncière par voie d'échange entre la Commune et la Copropriété Résidence Rive Droite (dénommée maintenant Balcons des Neiges) doit être modifiée suivant le plan de division actualisé et présenté le jour de la séance.

Monsieur le Maire rappelle à son conseil municipal que cette régularisation foncière intervient pour l'échange sans soulte d'un terrain situé à l'amont du transformateur sis sur la parcelle 1286 pour une contenance de 0a46ca en contrepartie d'un terrain sis sur les parcelles 40 et 1289 pour une contenance totale de 1a14ca, ledit terrain étant destiné à l'aménagement d'une circulation piétonne.

Approbation du plan de division réalisé par le Cabinet Ge-Arc en date 06/08/2015 et de l'échange relaté précédemment. Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

4/ Décisions modificatives budget primitif 2015 de la Commune - 7 voix pour - décision :

Ajout de crédits au budget primitif 2015 comme suit :

Section de Fonctionnement

DÉPENSES

Compte 6068 :+ 45 850 €

Compte 023 :+ 6 615 €

Compte : 66111 :+ 1574 €

Compte 6713 :+ 27567 €

RECETTES

Compte 7088 :+ 27 567 €

Compte 7351 :+8 189 €

Compte 7362 :+ 45850 €

Section d'investissement

DÉPENSES

Compte 1641 :+ 6615 €

RECETTES

Compte 021 :+ 6615 €

5/ Statuts de l'Association des Maires du Domaine des Sybelles - 7 voix pour - décision :

Monsieur le Maire :

- Rappelle qu'avec l'équipement de l'Ouillon en 1999, les six stations du massif de l'Arvan –Villards (Les Bottières, Le Corbier, La Toussuire, Saint Colomban des Villards, Saint Jean d'Arves et Saint Sorlin d'Arves) se sont reliées pour former le domaine skiable des Sybelles.

- Informe qu'après s'être réunies à plusieurs reprises, les six communes ont pris la décision de créer l'AMDS (Association des Maires du Domaine des Sybelles) dont l'objet est la concertation entre les cinq autorités organisatrices du Massif de l'Arvan-Villards sur tous les thèmes communs relatifs au développement et à la coordination du domaine skiable relié des Sybelles

- Souligne que le projet de statuts doit être approuvé par chacun des conseils municipaux au préalable de l'assemblée générale de constitution de l'ADMS qui est prévue fin août ou début septembre 2015.

Approbation du projet des statuts de l'Association des Maires du Domaine des Sybelles présenté et sa mise en application pour le 1er exercice social à partir du 1er janvier 2016 conformément à l'article 9. Désignation de Monsieur Robert BALMAIN, Maire de Saint Sorlin d'Arves et Monsieur Bernard BALMAIN en qualité de représentants de la commune au sein de l'Association.

6/ Demande d'autorisation de la SAMSO pour réaliser des travaux sur des parcelles communales

7 voix pour - décision :

Autorisation donnée à la SAMSO pour réaliser les travaux sur le domaine skiable de Saint Sorlin d'Arves sur les parcelles communales A80, C1484 et B3 et notamment :

- l'installation de toilettes sèches sur les parcelles communales A80 lieu-dit longecombe et C1484 lieu-dit Vers les Lacs.

- la pose de barrières à neige sur la piste des Vallons, parcelle communale B3 lieu-dit le Vallon.

7/ Motion du Col du Glandon 2015 intitulée « Pour la sauvegarde de l'économie pastorale menacée par le

loup : il y a urgence ! » - 7 voix pour - décision :

Approbation de la motion présentée : disponible en Mairie

8/ Travaux de réfection du mur d'enceinte du cimetière :

7 voix pour - décision :

demande de subvention et modification des coûts suite à la visite de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France. Monsieur le Maire informe son conseil municipal que suite à la délibération du conseil municipal en date du 30 juin 2015 et à la visite sur les lieux de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France, le montant des travaux pour la réfection du mur d'enceinte du cimetière de l'Eglise a été modifié afin d'être en adéquation avec les prescriptions et recommandations de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France.

Approbation des modifications à intervenir pour la réalisation des travaux de réfection du mur d'enceinte du cimetière et maintien des demandes d'aides financières auprès de la DRAC et du STAP.

Arrivée de M Jean VERMEULEN

9/ Requête de Monsieur BRUNET Pierre contre l'arrêté préfectoral n°2015021-0002 du 21 janvier 2015 portant déclaration d'utilité publique le projet de la Commune de Saint Sorlin d'Arves : autorisation d'agir en justice au titre de ce dossier et de prendre avocat.

8 voix pour - décision :

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour ester en justice au titre de la procédure susmentionnée et à désigner Maître Eric LE GULLUDEC, Avocat, 28 cours Jean Jaurès 38000 GRENOBLE pour représenter la Commune de Saint Sorlin d'Arves devant la juridiction administrative.

10/ Classement de la commune en commune touristique puis en station de tourisme - 8 voix pour - décision :

Monsieur le Maire informe son conseil municipal qu'il serait judicieux de classer la commune en commune touristique. Ce classement nécessite en premier lieu de classer l'office de tourisme de la Commune.

Approbation du dossier de demande de classement en catégorie 3 présenté par l'office de tourisme de Saint Sorlin d'Arves et autorisation donnée à Monsieur le Maire pour adresser ce dossier au préfet en application de l'article D.133-22 du code du tourisme.

11/ Divers - 8 voix pour - décision :

Monsieur le Maire donne lecture à son conseil municipal du projet de motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Approbation de la motion de soutien.

Séance du 12 octobre 2015

Membre absent : Mme CABARET Valérie.

1/ Liaison piétonne entre l'Eglise et Malcrozet : projet, financement... - 10 voix pour - décision :

Le montant de l'opération soit 178684,80 € TCC devant être versé intégralement au SIVAV avant la fin 2015, le conseil municipal décide d'abandonner le projet de liaison piétonne entre l'Eglise et Malcrozet, le budget de la Commune ne pouvant pas supporter cette dépense en 2015.

2/ Devenir du chalet le Sovaje : déclassement du bâtiment du domaine public et intégration dans le domaine privé

10 voix pour - décision :

Déclassement du bâtiment « Le Sovaje » à Pierre-Aigüe du domaine public communal et intégration dans le domaine privé communal.

Décision : Accord de principe pour la cession de ce bâtiment et lancement des démarches administratives préalables.

3/ Rénovation du four communal - 10 voix pour - décision :

Approbation du projet de rénovation du four communal, des devis de l'entreprise GOCDU s'élevant à 44450 € HT soit 53340 € TTC et de l'entreprise Apprin Matériaux s'élevant à 2602,92 € HT soit 3123,50 € TTC. Demande au Département une aide financière pour la réalisation de ce projet et une autorisation pour débiter les travaux avant l'octroi de la subvention.

4/ Accessibilité des bâtiments publics dont discussion pour l'aménagement de la Maison du Tourisme

10 voix pour - décision :

Approbation des demandes de dérogations pour les bâtiments : Le Sovaje, Cabinet Médical, Musée, Crèche l'Ouillon, Police Municipale, Toilettes du Plan d'eau et du Plan du Moulin, Mairie et Agence Postale Communale. Pour la Maison du Tourisme, la Salle Pierre Balmain et l'Ecole, des travaux de faible importance financière peuvent être réalisés mais une étude approfondie sur le réaménagement des bâtiments est nécessaire avant la prise de décision. Des dossiers de demande de subvention seront sollicités auprès du département.

5/ Travaux en cours

Rénovation de la première partie du mur du cimetière
Extension crèche : attente du permis de construire et de la décision de la Copropriété l'Ouillon
Virage du pré

6/ Présentation du futur site internet de la Commune

10 voix pour - décision :

Après la présentation du futur site internet de la Commune, il est décidé de le mettre en ligne et de l'agrémenter au fur-et-à-mesure des informations et des besoins des administrés.

7/ Divers - 10 voix pour - décision :

Approbation de la convention entre le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie et la Commune pour le traitement des dossiers retraite.

Approbation du contrat de vérification et de maintenance de la via ferrata par Techfun : contrat triennal, coût pour la 1ère année 3823 € HT soit 4587,60 € TTC

Séance du 30 novembre 2015

Membre absent : M. DIDIER Guy

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que Madame CABARET Valérie a démissionné de son statut de conseillère municipale en date du 15 octobre 2015. Les démarches auprès de la Sous-Préfecture ont été effectuées comme le prévoit la loi.

Le conseil municipal de Saint Sorlin d'Arves est donc maintenant composé de 10 membres.

1/ Présentation et décision du projet de Schéma départemental de coopération intercommunale conformément à la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) - 9 voix pour - décision :

Approbation de la motion telle que présentée (disponible en Mairie) et notamment :

- Rejet du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale tel qu'il a été proposé par Monsieur le Préfet de la Savoie

- Approbation pour un rapprochement avec la seule Communauté de Communes Cœur de Maurienne, avec les principaux arguments suivants :

- Un regroupement à 16 communes permet d'envisager plus facilement la mise en place d'une gouvernance efficace (nonobstant les problèmes de représentativité à régler) ;

- Le poids de l'activité touristique sera plus important dans cette organisation ce qui permettrait aux élus de peser sur les orientations en matière d'investissement et d'organisation ;

- Cette organisation permettrait plus facilement d'intégrer progressivement les compétences et d'en maîtriser l'efficacité économique au service de la population permanente et touristique.

- Demande un délai complémentaire pour la mise en œuvre réfléchi et progressive d'un regroupement,

- Affirme la nécessité de la prise en compte de la population touristique dans le calcul de la population pour la représentativité intercommunale

- Réaffirme leur opposition à la poursuite des baisses de ressources par prélèvement de l'Etat (DGF, FPIC...)

Arrivée de M Guy DIDIER

2/ pprobation des tarifs applicables pour la saison d'hiver 2015/2016 - 10 voix pour - décision :

Recouvrer auprès des personnes ayant bénéficié des secours ou auprès de leurs ayants droits tous les frais engagés par la commune, à l'occasion d'opérations de secours consécutives à la pratique de toute activité sportive ou de loisir ;

Approbation des tarifs applicables pour la saison d'hiver 2015/2016 :

- 1^{ère} catégorie : (accompagnement / front de neige)

Bas de piste : 60 €

Cabinet médical : 180 €

- 2^{ème} catégorie (zones rapprochées)

Bas de piste : 214 €

Cabinet médical : 334 €

- 3^{ème} catégorie (zones éloignées)

Bas de piste : 368 €

Cabinet médical : 488 €

- 4^{ème} catégorie (hors-pistes)

Bas de piste : 728 €

Cabinet médical : 848 €

- 5^{ème} catégorie : frais de secours hors-pistes dans des secteurs éloignés, accessibles ou non gravitairement par remontées mécaniques, caravanes de secours, recherches de nuit, etc... donnant lieu à facturation sur la base des coûts horaires suivants (chauffeur compris) :

Coût/heure piste secouriste 48 €

Coût/heure engin de damage 176 €

Coût/heure scooter motoneige 75 €

Coût/heure véhicule 4x4 80 €

- En cas de secours suivi d'une intervention du PGHM (hélicoptères), de SAF hélicoptères ou tout autre organisme assurant les secours hélicoptérés, les frais de secours seront facturés à la victime (en sus de la facture hélicoptère) suivant les tarifs suivants :

Sur piste : 397 €

Hors-piste : 509 €

- Secours piste de ski de fond :

Bas de piste 60 €

Cabinet Médical 180 €

- Secours piste de raquettes :

Bas de piste 368 €

Cabinet Médical 488 €

3/ Approbation de la convention triennale/tripartite et des tarifs pour les transports primaires en ambulances consécutifs aux secours sur pistes (bas de pistes au cabinet médical) - 10 voix pour - décision :

Approbation de la convention triennale et tripartite à intervenir entre ROUX AMBULANCES et les Communes de Saint Sorlin d'Arves et de Saint Jean d'Arves relative aux transports sanitaires terrestres primaires entre le bas des pistes des domaines skiables de chaque commune et le cabinet médical de Saint Sorlin d'Arves et notamment le coût de la prestation fixée forfaitairement à 515 €/jour pour l'hiver 2015/2016, 525 €/jour pour l'hiver 2016/2017 et à 535 €/jour pour l'hiver 2017/2018.

Autorisation à Monsieur le Maire à signer ladite convention et à réaliser toutes les démarches nécessaires pour l'exécution de cette convention

Fixation du coût du transport facturé aux blessés à raison de 120 €/transport pour l'hiver 2015/2016 (le transport facturé aux blessés pour les hivers 2016/2017 et 2017/2018 sera

approuvé par le conseil municipal ultérieurement)

4/ Approbation des conventions triennales et des tarifs pour les transports secondaires en ambulances consécutifs aux secours sur pistes (cabinet médical à Centre hospitalier adapté) - 10 voix pour - décision :

Approbation des deux conventions triennales à intervenir entre la société Rémy ROL et Fils et la Commune de Saint Sorlin d'Arves et entre la société ROUX AMBULANCES et la Commune de Saint Sorlin d'Arves relatives aux transports sanitaires terrestres secondaires consécutifs aux secours sur pistes entre le cabinet médical de Saint Sorlin d'Arves et le centre hospitalier adapté

Approbation des frais de transports suivants :

- CH de Saint Jean de Maurienne 205 €

- CH de Chambéry 380 €

- CHU de Grenoble 450 €

- Clinique Médipôle de Challes-les-Eaux 360 €

- Clinique Herbert d'Aix les Bains 420 €

Ces tarifs seront fermes pour les 3 saisons d'hiver : 2015/2016, 2016/2017 et 2017/2018

Autorisation à Monsieur le Maire à signer ladite convention et à réaliser toutes les démarches nécessaires pour l'exécution de ces conventions

5/ Approbation des tarifs de transports terrestres avec le SDIS consécutifs aux secours sur pistes pour l'hiver 2015/2016 - 10 voix pour - décision :

Approbation du montant de l'évacuation effectuée par le SDIS à hauteur de 303 € (pour bas de pistes au CHU St Jean de Maurienne) et 190 € (pour bas de pistes au cabinet médical de Saint Sorlin d'Arves). Ces montants seront facturés par le SDIS à la Commune de Saint Sorlin d'Arves, et facturés par la Commune aux blessés (montant en sus des frais de secours sur pistes fixés par délibération du conseil municipal)

6/ Approbation de la convention « secours hélicoptérés » avec le SAF hélicoptères et des tarifs pour l'hiver 2015/2016 - 10 voix pour - décision :

Dans le but de valider les termes de cet accord pour l'année à venir (du 1er décembre 2015 au 30 novembre 2016) et les tarifs proposés pour cette même année, le Conseil Municipal autorise l'application des tarifs et des dispositions conventionnelles. Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, établit que les tarifs pour l'année 2015/2016 seront de 55 €uros la minute TTC et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

7/ Subvention à l'Office de Tourisme 2016 : versements d'acomptes dans l'attente du vote définitif du budget primitif 2016 - 10 voix pour - décision :

Approbation pour verser mensuellement la somme de 25000 € à l'office de tourisme de Saint Sorlin d'Arves. Ce montant mensuel sera révisé lors du vote du budget primitif 2016 de la Commune et donc du montant alloué

à l'association pour l'année 2016. Monsieur le Maire est autorisé à engager les dépenses conformément à cette décision.

8/ Divers

Récapitulatif des travaux:

- Elargissement du virage du pré et réalisation de cheminements piétons

- Agrandissement de la crèche : un appel d'offres sera lancé en janvier 2016 et les travaux débuteront en avril 2016

- Diagnostic à faire réaliser pour le chalet Le Sovaje

Informations relatives à la requête de Madame Anne-Marie CHAIX contre l'arrêté préfectoral de DUP Four Vieux Pierre-Aigüe

Le panneau signalétique, situé « Entre les Rieux » à la sortie du virage de Bellevue, a été endommagé (détruit) par un véhicule inconnu. Coût de la réparation : 1415,04 € TTC. Le conducteur ayant causé ce dommage est prié de se faire connaître en Mairie afin de régulariser les démarches administratives auprès des assurances.

RÉSERVISTE DE LA GENDARMERIE NATIONALE, UN CIVIL ET UN MILITAIRE À LA FOIS

Composée de 26 000 hommes et femmes, la réserve opérationnelle de la gendarmerie renforce les unités d'active. Les réservistes contribuent à la sécurité publique (garantir la protection des personnes et des biens, renseigner, alerter et porter secours) et à la bonne exécution des lois. La réserve opérationnelle de la gendarmerie est composée d'anciens gendarmes de carrières ou tout simplement d'hommes et de femmes issus de la société civile. Les réservistes sont à la fois civils et militaires, et ont choisi de servir la France sans en faire un métier. En Savoie, en fonction de leur disponibilité (environ 25 jours/an), ces militaires sont employés pour renforcer les brigades territoriales, les unités de sécurité routière et/ou les stations de sports d'hiver lors de la mise en œuvre des postes saisonniers. Ces réservistes participent à des patrouilles de surveillance, à des dispositifs de recherches et aux missions de lutte contre la délinquance. Ils sont également mobilisés à l'occasion des manifestations sportives (courses cyclistes) ou encore lors des chassés-croisés des week-end des vacances d'hiver.

Qui peut prétendre à devenir réserviste ?

Pour se porter candidat, la personne intéressée doit réunir les conditions d'admission suivantes :

- Être de nationalité française ;
- Être âgé de 17 ans au moins et de 30 ans au plus ;
- Avoir effectué sa JAPD ou sa JDC ;
- Jouir de ses droits civiques.

Comment se renseigner et où déposer une candidature ?

Rendez vous sur le site www.minotaur.fr afin de recueillir toutes les informations utiles sur la réserve ou dans une brigade de gendarmerie.

FINANCES COMMUNALES

LES TAXES LOCALES 2015

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 COMMUNE (dépenses et recettes réelles 2014)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	2 118 692,03 €
Charges à caractère général	655 046,69 €
Charges de personnel	335 165,39 €
Autres charges de gestion courante	801 599,95 €
Charges financières	59 373,86 €
Charges exceptionnelles	215 127,88 €
Dotations aux amortissements	52 378,26 €
RECETTES	2 338 092,88 €
Atténuation de charges	5 314,12 €
Produits des services	224 744,35 €
Impôts et taxes	1 592 375,38 €
Dotations et participations	469 537,68 €
Autres produits de gestion courante	41 908,92 €
Produits exceptionnels	1 986,59 €
Produits financiers	2 225,84 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	219 400,85 €

BUDGET PRIMITIF 2014 (dépenses et recettes prévisionnelles 2014)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	2 526 837,03 €
Charges à caractère général	601 322,83 €
Charges de personnel	354 518,00 €
Autres charges de gestion courante	1 026 702,00 €
Charges financières	49 177,00 €
Charges exceptionnelles	220 450,00 €
Dotations aux amortissements	57 127,00 €
Virement à la section d'investissement	217 540,20 €
RECETTES	2 526 837,03 €
Atténuation de charges	0,00 €
Produits des services	223 895,00 €
Impôts et taxes	1 581 823,00 €
Dotations et participations	367 632,00 €
Autres produits de gestion courante	45 705,00 €
Produits financiers	0,00 €
Produits exceptionnels	234,00 €
Excédent reporté	307 548,03 €

COMMUNE

DEPENSES	2 526 837,03 €
Charges à caractère général	601 322,83 €
Charges de personnel	354 518,00 €
Autres charges de gestion courante	1 026 702,00 €
Charges financières	49 177,00 €
Charges exceptionnelles	220 450,00 €
Dotations aux amortissements	57 127,00 €
Virement à la section d'investissement	217 540,20 €
RECETTES	2 526 837,03 €
Atténuation de charges	0,00 €
Produits des services	223 895,00 €
Impôts et taxes	1 581 823,00 €
Dotations et participations	367 632,00 €
Autres produits de gestion courante	45 705,00 €
Produits financiers	0,00 €
Produits exceptionnels	234,00 €
Excédent reporté	307 548,03 €

	BASES PRÉVISIONNELLES	TAUX VOTÉS	PRODUITS ATTENDUS
Taxe d'habitation	1 248 000 €	20,84 %	260 083 €
Taxe sur foncier bâti	1 766 000 €	18,36 %	324 238 €
Taxe sur foncier non bâti	4 100 €	86,65 %	3 553 €
cotisation foncière des entreprises	1 098 000 €	32,10 %	352 458 €
TOTAL			940 332 €

BUDGET ANNEXE REMONTEES MECANIQUE

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	266,78 €	437 443,10 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT		437 176,32 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	505 499,05 €	68 056,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	-437 443,05 €	
RESULTAT GLOBAL 2014		-266,73 €
RESULTAT CUMULE AVEC ANNEES ANTERIEURES : EXCEDENT		579,73 €

BUDGET PRIMITIF 2015

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	101 635,73 €	101 635,73 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	505 498,98 €	505 498,98 €

Les montants inscrits au budget primitif comprennent des régularisations d'écritures comptables pour 437443.10 €.

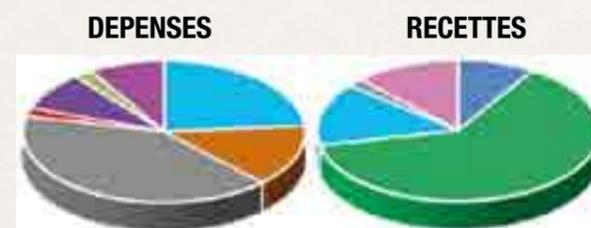
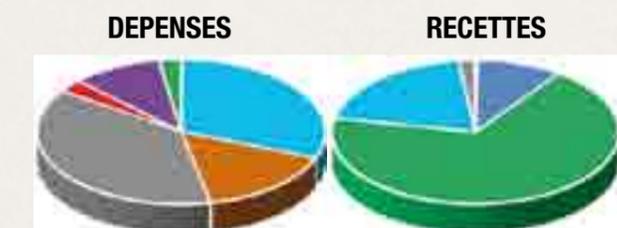
BUDGET C.C.A.S.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 573,55 €	2980,86 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT	-592,69 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		0,00 €
RESULTAT GLOBAL 2014	-592,69 €	
RESULTAT CUMULE AVEC ANNEES ANTERIEURES : EXCEDENT		12 213,36 €

BUDGET PRIMITIF 2015

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	12 399,25 €	12 399,25 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	5 814,11 €	5 814,11 €

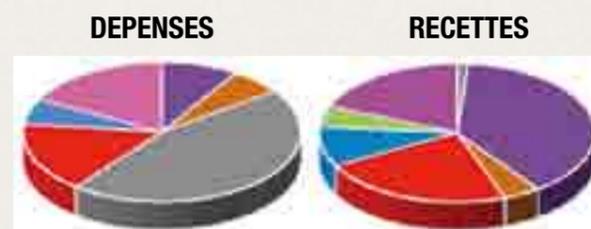
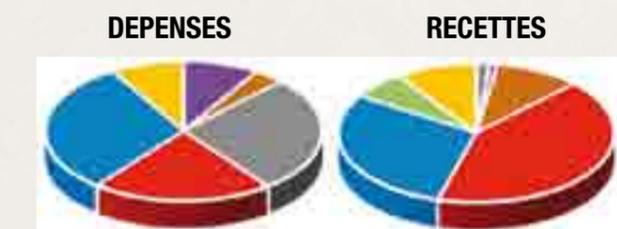


SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	903 577,57 €
Subventions d'équipement versées	79 626,26 €
Immobilisations corporelles	32 098,99 €
Immobilisations en cours (travaux)	246 052,09 €
Remboursement d'emprunts	190 684,88 €
Opérations pour compte de tiers	277 946,38 €
Opérations patrimoniales	77 168,97 €
RECETTES	807 786,29 €
Subventions d'investissement	12 691,46 €
Emprunts et dettes	7 255,83 €
Dotations	80 829,25 €
Affectation déficit 2013	339 371,86 €
Opérations pour compte de tiers	238 090,66 €
Dotations aux amortissements	52 378,26 €
Opérations patrimoniales	77 168,97 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	-95 791,28 €
EXCEDENT GLOBAL 2014	123 609,57 €
RESULTAT CUMULE AVEC ANNEES ANTERIEURES	
DONT RESULTATS 2013 EAU : EXCEDENT	307 548,03 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	1 160 631,80 €
Subventions d'équipement versées	104 061,00 €
Immobilisations corporelles	71 081,00 €
Immobilisations en cours (travaux)	527 684,00 €
Remboursement d'emprunts	187 889,00 €
Opérations pour compte de tiers	69 659,00 €
Opérations patrimoniales	
Déficit reporté	200 257,80 €
RECETTES	1 160 631,80 €
Subventions d'investissement	14 748,00 €
Emprunts et dettes	450 000,00 €
Dotations	50 000,00 €
Affectation déficit 2014	263 045,60 €
Opérations pour compte de tiers	108 171,00 €
Dotations aux amortissements	57 127,00 €
Opérations patrimoniales	0,00 €
Virement de la section fonctionnement	217 540,20 €



TRAVAUX 2015

Aménagement sécuritaire de la RD 926 entre les lieux-dits Four Vieux et Pierre-Aigüe Les Choseaux :

Les travaux relatifs à l'opération citée ci-dessus se poursuivent dans les secteurs où les propriétaires ont accepté l'offre d'acquisition de la Commune. Cette année, les travaux dans le virage du Pré ont été exécutés et la création de trottoirs de l'intersection entre la RD et le chemin de la Sapinière jusqu'à l'arrêt navettes Le Soleil achevée.

Coût total 2015 : 264 567,96 € TTC



Avant



Après

Extension de la crèche halte-garderie Résidence L'Ouillon

Coût estimatif des travaux : 72 742,96 € HT soit 87 291,55 € TTC



Avant



Après

Mise en souterrain des réseaux secs et réfection des réseaux humides secteur l'Eglise tranche 2 :

Fin des travaux avec câblage telecom et ERDF et dépose des poteaux aériens.

Création du portique d'entrée du village



Création de la retenue collinaire « César Durand »



Réfection du mur d'enceinte du vieux cimetière

Les travaux de réfection seront réalisés sur 3 années.

Coût de l'opération finale : 31 293 € HT soit 37 551,60 € TTC

Subventions accordées :

Service Départemental Architecture et Patrimoine : 6 258,60 € (20%)

Département de la Savoie : 6 258,60 € (20%)



Avant



Après

Rénovation du four communal

Coût estimé des travaux : 47 052,92 € HT soit 56 463,50 € TTC

Subvention sollicitée auprès du Département de la Savoie.



SIVOMA

Le Sivom des Arves termine l'année 2015 avec beaucoup d'interrogations sur le devenir de cette intercommunalité des Arves ! ...

Quel avenir pour le Sivom et ses compétences avec la nouvelle loi 2015-991 du 7 août 2015 ? ...

Dans l'attente des nouveaux changements qui vont intervenir dans les 2 ans, le Sivoma continue d'œuvrer sur ses dossiers et notamment sur l'assainissement.

Une hausse des tarifs de 1.3 % par m³ soit de 1.50 € à 1.52 € pour la redevance assainissement et de 5.8 % soit de 35 € à 37 € pour l'abonnement annuel.

Une légère hausse de tarifs que nous sommes obligés de mettre en place pour palier un certain manque sur le budget assainissement.

Notre station-service fonctionne très bien d'où l'utilité de sa construction et surtout de son emplacement...

La future déchetterie à côté de la STEP est toujours en attente de reprise de travaux suite à des malfaçons de l'entreprise Truchet qui a entamé une procédure judiciaire avec le Sirtomm, maître d'œuvre. Nous espérons avoir cette nouvelle structure courant 2016.

Pour les écoles et le périscolaire : effectifs en hausse :

- Ecole de St Jean d'Arves : 35 élèves
- Ecole de St Sorlin d'Arves : 20 élèves
- Périscolaire St Jean d'Arves : 24 enfants
- Périscolaire St Sorlin d'Arves : 16 enfants

coût global année scolaire 2014-2015 : 7 850 € (animateurs : 2 STJA et 2 SSA sur 3 trimestres + animations payantes)

Les élus du Sivom restent à votre écoute et vous souhaitent une heureuse année 2016.

Le Président,

Jean VERMEULEN



LES COURS D'EAU

A qui incombe l'entretien des cours d'eau ?

Suite à des problèmes rencontrés sur notre commune (débordement de ruisseaux notamment), il est apparu indispensable de vous informer que l'entretien des cours d'eau incombe aux propriétaires riverains.

Le lit des cours d'eau appartient aux propriétaires riverains qui sont tenus, réglementairement, d'en assurer un entretien régulier conforme à l'article L.215-14, c'est-à-dire un entretien qui a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique... Ce type d'entretien, (notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives...) doit nécessairement être réalisé par le propriétaire riverain.

URBANISME

RAPPELS / Informations :

Pour toutes demandes de permis de construire, prière de se référer au règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune (document approuvé le 03/10/2011 et remplaçant le Plan d'Occupation des Sols) et aux règles du Plan de Prévention des Risques Naturels de la Commune (PPRN).

Ceux-ci sont consultables en ligne par le lien suivant : <http://www.observatoire.savoie.equipement-agriculture.gouv.fr/>

Permis de construire retiré :

- M. SASSO Pierre – Malcrozet – Agrandissement du bâtiment existant – **Retiré le 22/05/2015**

Déclaration préalable retirée :

- M. GAILLARD Maurice – La Ville – Abri voiture et sas d'entrée – **Retiré le 25/08/2015**

Permis de construire en cours d'instruction en 2014 :

- SCCV CHAMPAGNE – M. GIRARD – Pierre Aiguë - Réhabilitation d'un bâtiment et construction de logements et garages – **Accordé le 04/05/2015**
- IDM PROMOTION – M. BINOIS – D'en haut le Pré – Construction de 8 chalets jumelés – Lot 2 – **Accordé le 22/05/2015**

Déclarations préalables en cours d'instruction en 2014 :

- M. PUGÉAT Michel – Les Cristallières – Création d'une fenêtre façade Nord – **Non-opposition du 06/02/2015**

Permis de construire déposés en 2015 :

- M. NOVEL Yoann – Sur le Bois – Construction d'un chalet d'habitation – **Accordé le 20/04/2015**
- Mme CHARPIN Elodie – La Ville – Aménagement d'un appartement – **Accordé le 03/09/2015**
- Mme ARESTIER Véronique – La Ville – Réhabilitation d'une maison d'habitation – **Accordé le 14/04/2015**
- COMMUNE ST SORLIN – Champrond – Extension crèche l'Ouillon – **Accordé le 26/11/2015**
- M. ROUSSEAU Pierre-Yves – Les Choseaux – Construction de 4 chalets de 2 logements - **En cours d'instruction**

Déclarations Préalables déposées en 2015 :

- Mme SAMBUI Lucette – L'Eglise – Création d'un auvent – **Non-opposition du 31/03/2015**
- M. DECROIX Bernard – Le Champ du Nez – Création d'une fenêtre – **Non-opposition du 14/04/2015**
- M. COCHON Jackie – Le Champ du Nez – Création de deux fenêtres – **Non-opposition du 20/04/2015**
- M. HANAR Pierre – Le Champ du Nez – Création d'une fenêtre – **Non-opposition du 18/05/2015**
- M. MILLIAT Jean-Philippe – Le Pré – Ravèlement de façades – **Non-opposition du 10/07/2015**
- Mme BRUN Claire – La Ville – Création d'un sas d'entrée sur terrasse existante – **Non-opposition du 01/06/2015**
- Mme BERTOCCHI Françoise – Le Charavossay – Modification de façade – **Non-opposition du 10/08/2015**
- M. PICCOZ René – Pierre Aiguë – Création d'un sas d'entrée – **Non-opposition du 14/08/2015**
- M. NOVEL Eric – L'Eglise - Pose de 3 fenêtres de toit – **Non-opposition du 23/07/2015**
- SAMSO – Le Vallon – Pose de barrières à neige – **Accord tacite du 31/08/2015**
- SAMSO – Vers les lacs – Installation de toilettes sèches – **Accord tacite du 15/09/2015**
- SAMSO – Longecombe – Installation de toilettes sèches – **Accord tacite du 15/09/2015**
- SAMSO – La Balme Dessus – Installation de toilettes sèches – **Accord tacite du 15/09/2015**
- M. JANEX Joël – Mme GROS Nicole – L'Eglise – Création de 2 fenêtres sur le pignon ouest – **Accordé le 21/08/2015**
- SCI ARVAN PHOTO – Le Pré – Pose de bardage – **Accord tacite du 09/10/2015**
- M. SERAIN Jean-Christophe – Le Pré – Pose de bardage – **Accord tacite du 09/10/2015**
- SCI LES ROCAILLES – Le Pré – Pose de bardage – **Accord tacite du 09/10/2015**
- Mme BELLET Emeline – Le Four Vieux – Modification de façade et toiture – **Non-opposition du 19/10/2015**
- Mme SIMON-RUAZ Dominique – Le Revoux – Modification de façade – **Accord tacite du 13/10/2015**
- SAMSO – Praz Bel – Installation de toilettes sèches – **Accord tacite du 02/11/2015**
- SAMSO – Praz Bel – Implantation d'un local pour le service des pistes – **En cours d'instruction**

ESPACE VERTS

Trucs et astuces pour le jardin

Il n'existe pas de mauvaises herbes, il n'y a que des plantes indésirables...
Les désherbants sont néfastes pour la nature et vont être retirés de la vente.

Plutôt que d'utiliser un désherbant du commerce qui pollue les sols, on peut trouver de nombreuses solutions naturelles :

- L'eau bouillante de la cuisson des pommes de terre est très efficace car l'amidon de celles-ci augmente l'efficacité en étouffant directement les racines.
- Mélangez 1 litre de vinaigre et ½ litre avec 1 poignée de sel. Fouettez ce mélange pour bien dissoudre le sel et appliquez en plein soleil avec un pulvérisateur en mouillant bien le feuillage. Il faut prévoir 1 litre de vinaigre pour traiter de 7 à 10 m². Vous aurez besoin d'une seconde application le lendemain pour éliminer les parties encore vertes, les mauvaises herbes jaunissent. Dans la préparation totale, le vinaigre doit avoir une concentration de 30 % pour assurer l'efficacité du mélange.
- Le purin d'orties : la fermentation d'orties putréfiées est un très bon désherbant écologique.
- Huile de coude !! et bien d'autres...

Couleurs du fleurissement 2016

Après un été aux couleurs rouge et blanche du maillot à pois, la palette de couleurs pour 2016 sera composée de dégradé de rose, violet et bleu.

DON DU SANG

Nouvelle réussite pour la collecte de sang 2015. Une participation de 73 personnes et cette année encore de nouveaux donateurs.

A la demande des médecins de l'E.F.S., vu notre mobilisation croissante, l'an prochain le don du sang aura lieu à St Jean d'Arves, à la salle polyvalente des Chambons.

Du fait d'une salle plus grande, nous devrions bénéficier d'une infirmière et de 2 lits supplémentaires, qui nous permettront de réduire l'attente. Nous pourrions également améliorer le coin enfants.

Un grand merci à Nathalie Chaix pour sa soupe de légumes, qui est venue agrémentée la collation du soir, pour le grand plaisir des participants. Merci également à Océane Jay pour son aide.

La veille, avait eu lieu la montée solidaire au Col de la Croix de Fer pour le Don d'Organes, avec la participation de l'ADOT (Association pour le Don d'Organes et de Tissus humains). Une belle journée de partage et belle leçon d'humilité. Merci à Maryse Maulin, instigatrice de l'évènement, d'avoir bien voulu communiquer sur notre collecte de sang.

Continuons à nous mobiliser et à mobiliser notre entourage!

En attendant, je vous donne rendez-vous le 19 septembre 2016.

Marie-Laure VIAL



ECOLIERS ET JARDINIERS



Comme chaque année, nos petits écoliers de la maternelle ont planté, semé au printemps légumes et fleurs avec l'aide précieuse des employés communaux. Depuis la rentrée de septembre, nos petits jardiniers se régalaient, chaque semaine, en cuisinant de bons petits plats (salade aux fleurs de capucine, courgettes poêlées, pommes de terre fricassées,) qu'ils dégustent tous ensemble. Les CP/CE1 ont été invités pour partager la soupe de potiron, ainsi que Nathalie, Olivier et Christian. « C'était trop bon.....! ».



Maternelle - Nicole



CP - CE1 Joël



CE2 - CM1 - CM2 - Agnès

COMMUNIQUE DE PRESSE du Syndicat du Pays de Maurienne

Cultivez votre quotidien avec le nouvel agenda culturel du Pays de Maurienne !

Programmer vos sorties culturelles en Maurienne ? Découvrir les lieux de programmation régulière ? Démarrer ou reprendre une pratique artistique ? Rien de plus facile avec la nouvelle formule de l'Agenda culturel édité par le Syndicat du Pays de Maurienne ! Vous serez assurément surpris de la richesse et de la diversité des opportunités qui s'offrent à vous.

Rendez-vous sur <http://agenda-culturel.maurienne.fr> et laissez-vous guider !

Cet agenda est alimenté par la base de données collaborative Apidae (ex-Sitra), dont les principaux contributeurs sont les offices de tourisme du territoire. Pour figurer dans cette base de données, les organisateurs de projets culturels peuvent se rapprocher de leur office de tourisme de secteur, ou contacter la mission culture du Syndicat du Pays de Maurienne au 04 79 64 12 48 ou culture.patrimoine@maurienne.fr.



VIE ASSOCIATIVE

Pompiers



DEVENEZ SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES AU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ARVES Le volontariat, un engagement citoyen

En Savoie, quelque 2200 hommes et femmes vivent un engagement quotidien au service des autres, en parallèle de leur métier ou de leurs études. Chaque jour, ils démontrent que solidarité et altruisme ne sont pas de vains mots. Ils sont formés aux missions de secours à personne, d'opérations de lutte contre l'incendie et de protection des biens et de l'environnement réalisées par les sapeurs-pompiers.

Sapeur-pompier, pourquoi pas vous?

Le centre d'incendie et de secours des Arves réalise environ 150 interventions par an et a besoin de volontaires pour répondre quotidiennement à la sollicitation de nos concitoyens.

Vous avez au moins 17 ans, vous aimez l'action et l'esprit d'équipe, vous avez une bonne condition physique, vous avez envie de vous épanouir au travers d'une activité tournée vers les autres, alors contactez le Centre de Secours Principal de Saint Jean de Maurienne ou rendez vous directement au Centre d'Incendie et de Secours des Arves pour y recevoir toutes les informations relatives à votre engagement.



ON VOUS ATTEND !

CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL DE ST-JEAN-DE-MAURIENNE
364, Rue Louis Sibué 73300 SAINT JEAN DE MAURIENNE
Tél. 04.79.59.90.46 - Fax 04.79.59.93.16 // www.sdis73.fr

Anciens combattants

Les anciens combattants vieillissent. Cette année, pas de sortie « privée » des anciens combattants des Arves... Par contre, le drapeau des anciens combattants est intervenu une vingtaine de fois... pour honorer les sorties patriotiques, les anniversaires des traités de paix, la libération des villes de Maurienne, les sépultures...

Le drapeau tricolore date de 1794. Il fut dessiné par Jacques Louis David à la demande de la Convention mais ses origines sont plus anciennes et remontent aux trois couleurs de la liberté (14 juillet 1789) : le bleu et le rouge pour les couleurs de Paris qui entourent le blanc de la royauté. Le drapeau tricolore est le pavillon officiel de la France depuis 1794 et le drapeau officiel des armées depuis 1812 à l'exception des périodes de « Restauration » (1814-1830).

Le porte-drapeau doit être dans une tenue vestimentaire « impeccable » ! : gants blancs et décorations !! Avec notre drapeau nous avons assisté à de grandes cérémonies.

Les 70 ans de la libération de la Haute Maurienne à Bramans : messe puis défilé des 50 porte-drapeaux pour rejoindre le monument aux morts avec la musique locale... Beaucoup d'anciens combattants de 1939-1945, d'Indochine et d'AFN.

Tous ces drapeaux s'inclinent en même temps pendant la minute de silence... Quelle grande émotion !!

Nous avons aussi participé à la cérémonie anniversaire de la libération de St Jean et Villargondran.

A Hermillon les cloches ont sonné... comme elles sonnèrent à la libération du village.

Le 19 mars, le 8 mai, le 18 juin – dates mémorables – furent aussi célébrées.

Nous étions à Albanne le 7 novembre 2015 pour l'inauguration du nouveau monument aux morts de ce village (monument construit entièrement par les employés communaux).

C'est à Albiez le Vieux que le 11 novembre 2015 les drapeaux de toutes les communes du canton se retrouvèrent auprès du monument. La musique de Jarrier et la chorale d'Antoine Ficchi accompagnèrent le recueillement de l'assistance.

Puis les anciens combattants repartirent comme chaque année à St Jean d'Arves et St Sorlin d'Arves pour s'incliner au pied des stèles.

Un grand merci aux 3 jeunes en tenue militaire d'époque qui animèrent la cérémonie ainsi qu'aux enfants des écoles qui chantèrent de tout leur cœur avec leur maître.

Comme toujours nous avons ensuite apprécié le repas offert par le maire (un peu handicapé...mais souriant !) et son conseil. Nous les remercions.

Nous n'oublions pas de remercier aussi le président des anciens combattants de St Sorlin « Jack », toujours prêt à nous emmener à toutes les cérémonies du canton... et même à l'extérieur !!!



Club des Arves



L'année 2015 a été une année bien remplie et riche de nos rencontres.

Le 18 Avril le restaurant « CHEZ NATH » à St Sorlin nous a accueilli pour notre Assemblée Générale annuelle ; une bonne table à retenir.

Le 26 Juin : une journée gourmande autour du lac de PALADRU ; dégustation de gâteaux, petite friture, chartreuse mais également un retour sur les traces de l'histoire au château MONFLEURY à AVRESSIEUX.

Le 11 Septembre : Les Bauges verdoyantes, arrêt découverte dans une chocolaterie, déjeuner croisière sur le lac du BOURGET, visite de l'Abbaye de HAUTECOMBE et flânerie ensoleillée à AIX LES BAINS.

Le 28 Novembre : dernière journée festive au restaurant de l'Europe à ST JEAN DE MAURIENNE.

Tous nos remerciements aux deux communes qui nous soutiennent.

Accueil Téléphonique : **Monsieur J.P. DELAHAYE**, Président : 06 84 17 45 51



La St So Air Force est une association adoptant le statut de la loi de 1901 qui a pour but de promouvoir les sports de glisses comme le ski, le snowboard, le télémark ou encore le mountainboard depuis quelques années.

Au lendemain de ses dix années d'existence, l'envie et la motivation sont toujours présentes. Pour cette 11ème année, l'association a vu son bureau changer mais qui a la même optique qui est de continuer à faire évoluer nos événements et notre association.

La St So Air Force accueille chaque année de nouveaux membres, qui partagent la même passion et apportent leur aide et leurs idées, ce qui nous permet de subsister depuis tant d'années. L'envie et la détermination des nouveaux jeunes nous renforcent dans l'idée de continuer à faire vivre cette

association et de la développer. En effet, nous projetons d'organiser des événements en été autour des sports de glisses tel que le mountainboard.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous aident depuis nos débuts et qui contribuent au bon déroulement de tous les événements que nous organisons tout au long de l'année.

Pour cette nouvelle saison, nous comptons reconduire tous nos événements habituels qui sont :

- Le Jacky Chaud qui est une compétition de freestyle sur le snow park des Sybelles le 12 Mars
- Le Derby de la Chauffe qui est un événement de freeride rattaché au Trophée des derbys le 26 Mars
- Le Friends Tribute qui est un événement convivial en mémoire aux amis partis trop tôt le 02 et 03 Avril
- La Flex Cup, rassemblement de télémark, tourné autour de la bonne humeur et du partage le 09 et 10 Avril

Vous remerciant encore une fois pour votre aide, nous vous prions d'agréer nos plus sportives salutations.

Les membres de l'association SSAF



Association St Jean Baptiste

Sauvetage de la chapelle Notre-Dame des Prés-Plans

Un fleuron du patrimoine culturel de Saint Sorlin d'Arves est en passe d'être sauvé grâce aux efforts combinés de la Commune et de notre association :

La première urgence a consisté, dans les années 90, à changer une fenêtre au sud de la chapelle pour éviter que les bourrasques de l'hiver s'abattent sur le magnifique retable baroque et son antependium en cuir de Cordoue, objets classés du 17^e et 18^e siècle. Un menuisier de notre association a su refaire à l'ancienne la fenêtre manquante.

Quelques années plus tard, il fallut changer le joug de la cloche, son support en bois complètement vermoulu, pour éviter qu'elle ne tombe et provoque un accident. Le service technique municipal le fit avec brio.

On profita des échelles pour remonter une statue d'une Vierge à l'Enfant dans sa niche au dessus du portail d'entrée. C'est une sculpture assez rustique en bois faite par un ami de l'association. L'original avait été mitraillé puis avait disparu peu après la guerre : il fallait relever l'affront.

Toujours pour un problème de sécurité, le socle et la croix de mission, situés juste devant la chapelle, ont été consolidés et repeints.

Mais la structure du bâtiment continuait à s'ouvrir et la clé de la voute du portail d'entrée est descendue de plusieurs centimètres (voir photo). Heureusement, la Municipalité a pris la décision, dès 2012, de faire poser deux tirants en travers de la chapelle et de drainer les eaux de chaque côté de l'édifice. Tout semble maintenant bien renforcé et stable.

Les travaux de restauration intérieure et d'embellissement ont ainsi pu être envisagés : deux tableaux anciens du 17^e siècle, du peintre Gabriel DUFOUR, dûment rénovés par des ateliers spécialisés, ont pu reprendre leurs places. Quant à la réfection des enduits intérieurs des murs et à la repose du chancel en bois qui sépare la nef du chœur, ils vont pouvoir être entrepris prochainement.

L'extérieur de la chapelle, et notamment le parvis devant le portail d'entrée devrait aussi être réaménagés. N'oublions pas non plus les motifs peints autour du portail, sans doute plus récents (voir photo), qui mériteraient un sérieux rafraîchissement.

Merci à tous les contributeurs et donateurs pour le sauvetage de longue haleine de ce petit joyau des Prés-Plans. Il connaît de plus en plus de succès auprès des nombreux promeneurs, gens du pays ou vacanciers.

Claude GUIMON

Aspects - Musée



Notre petit Musée enchante toujours autant nos visiteurs :

individuels, classes de neige, groupes en témoigne notre « livre d'or » que nous mettons à leur disposition. Celui-ci reflète l'attrait que représente pour eux le « Patrimoine » de Saint Sorlin.

Pour l'année 2015, ce sont 2014 personnes qui ont fréquenté notre Musée....

Quand pourrions-nous leur offrir 1 ou 2 salles de plus ...,

Cet été la journée « Clochers Clochetons » journée intercommunale du patrimoine du massif de l'Arvan-Villard avec l'ACA de St Jean de Maurienne consacré « Au Bois dans tous ses états » a rassemblé beaucoup de monde puisque en plus de notre exposition dans le Musée, nous avons inauguré notre « St Sorlinoise »

sculptée par Sébastien Bizel avec beaucoup de goût artistique et installée devant le musée par les employés communaux, nous les remercions tous très chaleureusement.

Deux panneaux sculptés par Sébastien sont installés de façon à localiser notre Musée.

Merci aux bénévoles qui répondant toujours présents.

Nous remercions aussi la municipalité pour son intérêt à tous nos projets.

Nous souhaitons encore beaucoup de succès pour notre Musée avec peut être un agrandissement pour y installer tous les articles que nous avons en réserve et qui ne demandent pas mieux que d'être admirés.

Bonne année 2016 à toutes et tous

LE BUREAU

Arves Country



Après des répétitions hebdomadaires, l'association Arves country, a cette année été présente sur de nombreuses manifestations et fêtes de village.

Arves Country a participé :

- Au marché de Noël, avec une démonstration, une tombola et vente de bugnes.
- Carnaval avec démonstration déguisée.
- La semaine des associations, démonstration avec panier garni.
- Fête du village avec vente de pâtisseries.
- Festival américain avec spectacle « Pirates des Caraïbes ».
- Démonstration à la colonie du Petit Chamois avec vente de bijoux et bandanas.
- Fête du 15 août avec démonstration.

Les cours ont repris le 18 septembre avec Mylène qui gère 2 groupes :

- Les petits (8 ans).
- Les ados – adultes.

Nous sommes désormais 15 danseuses dont deux nouvelles Clarinda et Rose.

Un grand merci, à tous ceux et celles qui nous ont aidés, tout au long de l'année. Merci au SIVOMA pour l'attribution de la subvention qui nous a permis d'investir dans les costumes et le décor du spectacle « White Pearl » à l'occasion du weekend américain. Nous remercions également la commune, l'Office du Tourisme et les services techniques.

Le nouveau bureau et nos danseuses vous réservent de nombreuses surprises pour 2016 !



Mylène GARREAU,
Présidente

Les Petits Diabes

L'année 2015 est une bonne année pour notre Association : nous avons le plaisir de recruter Slajana KURUC, Educatrice de Jeunes enfants, au poste de RESPONSABLE TECHNIQUE en CDI à temps complet. Elle a pris son poste le 1er septembre 2015. Nous lui souhaitons la bienvenue parmi nous ainsi qu'à toute sa famille qui s'installe à St Sorlin.

La mise en place de cette équipe « permanente » va permettre de redynamiser notre Association en envisageant de nouveaux projets pour l'éveil et la socialisation des enfants que nous souhaitons fidéliser « aux petits diables ».

Nous tenons à remercier les parents de St Sorlin qui utilisent notre service et qui semblent avoir compris l'intérêt de pérenniser notre structure qui est devenue un « multi accueil » pour les enfants de 3 mois à 6 ans.

Cette année, nous avons accueilli 30 enfants du « pays » de 3 mois à 5 ans (dont 23 du village) pendant la saison d'hiver selon des rythmes variés et 10 pendant l'été. Actuellement 10 petits dont 4 bébés fréquentent assidument la crèche en intersaison. Ils sont bien cocoonés par notre équipe de 3 permanentes, Valérie, Audrey et Slajana qui sont motivées et attentives aux besoins des enfants.

Durant la saison d'hiver, l'équipe pédagogique était composée de Martine GUERIN, secondée par Emma EJE responsable technique jusqu'en avril 2015 et de 8 personnes qui se sont beaucoup investies dans leur mission auprès des 546 enfants de vacanciers qui ont fréquenté le Multi accueil et l'ALSH en plus des enfants du village. La saison d'hiver 2015 a laissé voir une baisse de l'effectif des enfants de touristes pour la 1ère fois : ceci est lié notamment à un effectif d'enfants de résidents plus importants donc moins de places disponibles pour eux... à agrément constant. Toutefois en répartissant les plages d'accueil des enfants de vacanciers, nous avons réussi à répondre à toutes les demandes.

Nous avons aussi inauguré un nouveau mode de fonctionnement de notre service « cantine » en faisant appel à M. GABORIAUD qui nous a accueilli dans sa structure le chalet collectif des « 3 Lacs » 4 midis par semaine de janvier à avril. Les 13 enfants scolarisés qui ont pu en bénéficier ont apprécié les bons repas qui ont été servis : l'expérience est concluante et nous la reconduisons dès la rentrée de janvier 2016.

Nous tenons à remercier toutes les personnes des services techniques la Commune qui sont des soutiens permanents et qui se rendent disponibles lorsque nous les sollicitons : ce sont des aides précieuses.

De même, nous tenons à remercier la Commune de St Sorlin qui contribue financièrement à notre fonctionnement par la subvention annuelle et en prenant en charge les travaux d'aménagement à chaque fois que cela s'avère nécessaire : Robert BALMAIN et Jean VERMEULEN sont toujours aussi investis ce qui montre leur intérêt à tout ce qui concerne la petite enfance.

Les projets d'agrandissement de notre structure restent d'actualité : tout en étant à la recherche de nouveaux locaux, nous étudions avec la Commune, les possibilités de restructuration des locaux existants notamment de notre cour... sans renoncer à notre espace extérieur qui est essentiel de mai à novembre pour les petits qui viennent toute l'année.

Pour conclure nous pouvons dire qu'après des années difficiles, il semble possible de faire émerger de nouveaux projets grâce à l'investissement d'une équipe compétente, à l'implication des personnes de l'Association et des nouveaux parents prêts à entretenir le flambeau des « Petits Diabes »... Nous les remercions tous.

Le Bureau

Groupe folklorique Les Soldanelles



Après la participation du groupe en juin au rassemblement des costumes à Valloire, la saison d'été s'est poursuivie avec les traditionnelles prestations du groupe lors des fêtes locales. La météo peu clémente d'août nous a contraints d'annuler une journée en plein air aux Prés Plans, mais ce n'est que partie remise pour l'an prochain. Nous profitons de ce mot pour remercier Madame Balmain et Mr Bouttaz pour leurs dons d'éléments de costumes à notre association (robes châle, ceinture, tablier). Merci à nos communes qui, par le biais du SIVOMA, nous versent une subvention nous permettant d'entretenir nos costumes.

A bientôt à tous.

Ski club

Les couleurs du ski club de Saint Sorlin ont brillé sur la course des championnats de France en super G. En effet Baptiste Arnaud se place 12 au classement général et 3 de son année U 21 en super G.

Ses résultats durant ces 8 années en sport étude, avec l'aide de notre ski club, son assiduité à tous les entraînements de ski et son travail quotidien lui ont permis d'intégrer le comité de Savoie. Cette structure est essentielle pour un skieur de haut de niveau pour poursuivre ses compétitions. Seuls 12 jeunes de 17 à 21 ans de Savoie sont actuellement au sein de cette équipe. Les compétitions ont déjà débuté pour Baptiste en novembre 2015 et grâce à ses résultats, il a été sélectionné pour les courses de coupe d'Europe en vitesse.

Je lui souhaite encore beaucoup de résultats et de satisfaction personnelle dans son parcours.

Je félicite aussi Romane Morelon pour avoir intégré le collège sport étude de Modane. Le sport en haut niveau est un vrai challenge pour nos jeunes et devient très difficile par rapport aux critères de sélection pour le ski alpin.

Des jeunes de notre club sont également montés sur des podiums lors de différentes compétitions, beaucoup ont réussi leurs tests pour le monitorat et je peux également les féliciter et les encourager à s'entraîner au sein de notre club pour continuer leur périple.

Nos compétiteurs ont pu compter sur le travail de leurs entraîneurs : Christian et Erwan pour la préparation du matériel, l'accompagnement sur les courses, et les heures d'entraînements sur les pistes. Souazic gère les préparations physiques durant l'automne. Je remercie donc cette équipe d'entraîneurs pour leur travail. Pour cette nouvelle saison un nouvel entraîneur sera présent pour seconder Christian : Ellie Robert ancien skieur de haut niveau, je lui souhaite une belle expérience professionnelle au sein du ski club.

Une aide financière de notre commune, de notre partenariat avec l'ESF de Saint Sorlin, la société Samsco, le groupe Odalys, les commerçants du village et tous les partenaires qui nous soutiennent depuis plusieurs années ont permis à 35 jeunes de pratiquer ce sport.

Je vous remercie très sincèrement de votre aide, et avec l'aide du conseil d'administration, le bénévolat des parents le ski club de Saint Sorlin pourra continuer à soutenir les jeunes de la commune pour pratiquer le ski alpin en compétition et pouvoir se former pour le diplôme de moniteur, un métier qui leur permettra de vivre dans notre vallée.

Je termine ce mot qui sera le dernier pour moi, mon mandat de 4 ans au poste de présidente se termine et malgré une expérience très enrichissante auprès de nos jeunes compétiteurs, des entraîneurs, des membres du conseil d'administration, des parents, et de nos partenaires je ne renouvelle pas mon mandat. Notre assemblée générale a eu lieu le 28 novembre 2015 et je vous présente donc notre nouveau bureau :

Président Eric Novel - **Vice Président** David Morelon - **Trésorier** Michel Pascal - **Vice trésorière** Souazic Le guillou

Secrétaire Valérie Voutier - **Vice secrétaire** Marielle Pagliero

Je leur souhaite une bonne continuation pour gérer le ski club et une bonne glisse et beaucoup de plaisir aux compétiteurs.

Sportivement ODILE MOLLARET

ARVAN TENNIS CLUB

L'Arvan Tennis Club est très heureux d'avoir constaté une progression en terme de licenciés. Une progression également en terme de niveau. Nous engageons, en effet deux équipes hommes et une équipe femmes et nous participons à de nombreux tournois tout au long de la saison. Tous nos joueurs et joueuses se sont au minimum maintenus dans leurs classements voir même améliorés pour certains. Un de nos jeunes joueurs passe d'ailleurs en deuxième série cette année et nous en sommes très fiers.

Pour l'année prochaine, nous sommes optimistes puisque nous fidélisons nos très jeunes joueurs (une relève assurée!!!) grâce au bon travail de Mathieu Excoffier.

Deux nouvelles recrues de St Jean de Maurienne renforcent l'équipe première féminine et nous donnera l'éventuelle possibilité de former une deuxième équipe.

Un grand merci aux parents de continuer à motiver les enfants, de leur participation et implication à la vie du club. Un grand merci également à l'ensemble de nos adhérents et bénévoles, ainsi que le bureau pour son travail et nos deux communes pour leur soutien.

Rendez-vous au mois d'avril pour de nouvelles aventures avec l'Arvan TC et très bonnes fêtes de fin d'année.

Le bureau et le président,
Karim Ghabrid

Association des propriétaires fonciers

L'association des propriétaires fonciers sur le domaine skiable de Saint Sorlin a été créée en novembre 2010.

Son but est de faciliter les accords pour les droits de passage nécessaires à l'exploitation du domaine skiable.

L'association a tenu sa 4^{ème} assemblée générale le samedi 19 septembre 2015 en présence de M. Robert BALMAIN, Maire de St Sorlin, et de M. Jacky BALMAIN, Président d'honneur de l'association.

Un emploi du temps chargé n'a pas permis à M. Alexandre MAULIN, PDG de la SAMSO d'être présent.

Une stabilité dans l'activité de l'association est constatée:

- 172 forfaits saison vendus lors de la saison 2013/2014
- 171 forfaits saison vendus lors de la saison 2014/2015

Le bureau a présenté le bilan financier, les tarifs 2015/2016 ainsi que les dates des permanences.

Pour information, l'association fonctionne volontairement sans subvention municipale.

Après l'apéritif offert par la municipalité, un excellent repas préparé par « Taz et Lionel » les fidèles lieutenants de Fabrice BAUDRAY du restaurant du Centre a clôturé l'assemblée générale.

Rappel :

Pour adhérer à l'association, il faut :

- Posséder un titre de propriété sur le domaine skiable.
(Ce titre est délivré par la mairie en fonction du classement des parcelles sur le P.L.U.)
- Apporter une photo d'identité récente en couleur et la photocopie du livret de famille
- Signer les accords Propriétaires/SAMSO
- S'acquitter de la cotisation 10 € envers l'association

Les personnes intéressées trouveront plus d'informations sur le site de l'association : <http://apf-sybelles.jimdo.com/>

Le Président
Maurice GAILLARD

Sou des écoles

Cette année encore, l'association a réalisé de nombreuses animations telles que :

La vente de fleurs de Toussaint

Le concours de belote, le tournoi de poker et le cinéma pour les enfants suivis du repas, et soirée du sou des écoles,

Le marché de Noël organisé par l'office de tourisme de St Sorlin,

Les roses de la St Valentin distribuées chez les commerçants des 2 communes,

La vente de cendriers de poche,

La vente de crêpes au plan d'eau et sur les diverses animations des offices de tourisme durant l'été.

Toutes ces activités ont permis de financer une partie des sorties scolaires proposées par les instituteurs comme la classe transplantée à l'île Tudy ainsi que celle d'Aix les Bains.

Nous remercions les instituteurs pour l'organisation de ces sorties.

Nous remercions également toutes les personnes qui nous aident lors de nos manifestations, les commerçants sans qui nos ventes n'auraient pas le succès rencontré, les offices de tourisme, les ESF de St Sorlin d'Arves et de St Jean d'Arves, les mairies de St Sorlin d'Arves et de St Jean d'Arves, le SIVOMA, Jean-Marie le projectionniste et Jean-Pierre Binois qui nous a offert les cendriers de poche.

Un grand merci aux membres de l'association pour leur dévouement.

Le Président,
Emmanuel BURLLOT.



Office de Tourisme

Chers Saint Sorlinois,

L'année 2015 s'est montrée riche en imprévus et en rebondissements.

Plus que jamais, l'Office de Tourisme a dû déployer ses moyens pour faire face aux aléas, rassurer, accueillir, convaincre, communiquer et trouver des idées attractives pour dynamiser la destination !

Le manque de neige de début de saison, les problèmes de circulation et d'accès en station, les événements en France ont eu des répercussions avérées sur la saison hiver.

La saison d'été a bénéficié d'une météo favorable et les nombreux événements vélo qui ont été déviés sur nos routes ont constitué une belle vitrine pour notre village !

Toutefois, la conjoncture difficile se fait sentir et nous devons redoubler d'efforts et trouver de nouvelles idées pour mettre en avant Saint Sorlin d'Arves sur la scène de la montagne française et fidéliser nos vacanciers.

Nous vous rappelons d'ailleurs, que l'Office de Tourisme a besoin d'être informé de vos nouveautés, des attentions ou services que vous réservez à nos clients, des produits originaux que vous mettez en place . Ils nous permettent de communiquer sur l'attrait de notre station !

Nous nous mobilisons notamment pour être présents sur les médias, avec de belles retombées sur les chaînes TV belges et françaises.

Les P'tits Chefs à la Neige est un événement qui monte en notoriété et nous œuvrons pour qu'il participe à maintenir le taux de remplissage en fin de saison.

Dans cet objectif, nous comptons sur votre participation à nos côtés et nous demandons expressément à l'ensemble des commerces à rester ouverts !

Nous avons mis en place un week-end de découverte modélisme qui sera reconduit l'été prochain, le concert de Michael JONES a connu un fort succès et nous réfléchissons à une nouvelle tête d'affiche pour 2016.

Le Trail de l'Etendard, notamment sur le petit parcours, connaît une fréquentation croissante et participe à la découverte de notre territoire par une clientèle de sportifs.

Face aux perspectives de réorganisation du territoire, nous mettons tout en œuvre pour conserver notre identité, nos atouts et nos outils. En parallèle, l'équipe de l'Office de tourisme se réorganise.

Un nouvel animateur Guillaume VINCENT a été recruté cet automne. Nous espérons le fidéliser et qu'il apporte du nouveau dans la programmation. Il assistera également la directrice dans la préparation des événements.

Le poste de webmaster de Jefferson GASNIER a été passé en CDI avec une grande polyvalence dans les missions.

Nous poursuivons aussi nos efforts liés à la satisfaction et à la fidélisation de nos visiteurs, qui sont nos meilleurs ambassadeurs. Enfin, nous sommes heureux de vous annoncer que nous accueillerons à Saint Sorlin d'Arves l'arrivée finale du Tour de l'Avenir fin août 2016 et le rassemblement des costumes de Maurienne en juin 2018.

Nous remercions l'ensemble de nos partenaires sans qui nos projets ne verraient pas le jour, les associations, les bénévoles, ainsi que les commerçants et prestataires de la station.

Nous sommes très reconnaissants au Conseil Municipal de la confiance qu'il nous accorde et de son soutien à nos projets et nos actions.

Comme chaque année, notre assemblée générale se tiendra au printemps et nous espérons votre présence à ce rendez-vous pour échanger et faire le point sur le tourisme à St Sorlin.

Pour l'Office de Tourisme,
Madame Christiane GAGNIERE,
Présidente.

ACCA St Hubert

Pour la saison de chasse 2015 l'ACCA St Hubert a enregistré l'inscription de nouveaux chasseurs, ce qui porte le nombre à 50.

Le plan de chasse, délivré par l'Office Nationale de la Chasse, pour cette saison était de :

23 Chamois - 21 Chevreuils - 3 Cervidés (Cerf, biches) - 8 Coqs de bruyères - 1 Perdrix blanches - 2 Perdrix bartavelle

Deux comptages coqs de bruyère ont été effectués au printemps par l'Office Nationale de la Chasse et les chasseurs de St Sorlin, il a été observé 32 coqs pour le premier comptage et 33 coqs pour le second.

Tous ces chiffres nous montrent la bonne santé de la faune sauvage sur notre commune.

L'ACCA tient à remercier la municipalité de St Sorlin pour la mise à disposition d'un local au plan du moulin pour cette saison.

ÉTAT CIVIL



Mariage



Le 19/09/2015
Aurélien PERSON
et Jérôme MARCHISET



Le 16/10/2015
Marie-Claude ARNAUD
et Christian BAZIN

Ils nous ont quittés

Le 28/09/2015 – CHAIX Marcel, Félix, René, 92 ans,
né le 13/10/1923

Le 19/11/2015 – CHARPIN Félix, Jean-Baptiste, François,
Victorin, 89 ans, né le 18/09/1926

VIE DU VILLAGE

NUMÉROS UTILES

Mairie :

Tél : 04 79 59 70 67 - Fax : 04 79 59 76 81
Courriel : mairiestsoriindarves@wanadoo.fr
Site internet : <http://www.mairie-saintsoriindarves.fr/>
Ouverture au public : lundi, mardi, jeudi de 10 h à 12 h
et vendredi de 14 h à 17 h (sauf jours fériés)

Service eau : communauté de communes de l'Arvan :

Tél : 04 79 20 57 73

Office de Tourisme :

Tél : 04 79 59 71 77 - Fax : 04 79 59 75 50
Courriel : info@saintsoriindarves.com
Site internet : www.saintsoriindarves.com

Police municipale :

Brigadier-Chef Ange IBANEZ
Résidence Les Choseaux - 06 71 03 29 62

Agence postale communale :

Tél : 04 79 59 81 26

Cabinet médical :

Tél : 04 79 59 73 71 - Fax : 04 79 59 75 56
En dehors des horaires d'ouverture jour et nuit :
veuillez APPELER LE 15.

Pharmacie :

Tél/fax : 04 79 59 71 94

Bibliothèque :

Tél : 04 79 56 89 15 / 06 83 03 00 78
Courriel : bibliothequestjeandarves@orange.fr
A 5 kms - La Tour à St Jean d'Arves

Cinéma « Les Aiguilles »

Tél. : 04 79 05 06 44

A 3 kms - La Chal à St Jean d'Arves

Déchetterie – assainissement – station-service :

Sivoma : tél : 04 79 56 87 30

Ecoles :

Ecole maternelle Saint Sorlin d'Arves : 04 79 59 70 49
Ecole primaire Saint Jean d'Arves : 04 79 59 72 65

Crèche :

Les petits diables : 04 79 59 72 19

Navettes stations et bus

Navettes station : elles fonctionneront tous les jours pendant la saison d'hiver pour améliorer la circulation dans notre village (horaires de fonctionnement et points d'arrêt, se renseigner auprès de l'Office de Tourisme)

Navette cinéma : une navette est mise à disposition pour effectuer le trajet St Sorlin d'Arves - cinéma « Les Aiguilles d'Arves » à St Jean d'Arves. Ce bus est identifié « cinéma » et les arrêts sont identiques à ceux de la navette du village.

Séance cinéma 18 h 30 : se présenter aux arrêts à 18 h 00

Séance cinéma 21 h 00 : se présenter aux arrêts à 20 h 30

Horaire départ 1er arrêt navette « L'Orée des Pistes ».

Retour assuré en fin de film.

Bus régulier : un bus régulier effectuera le trajet St Sorlin d'Arves - St Jean de Maurienne du lundi au vendredi (sans inscription) et les samedis/dimanches (sur inscriptions à l'Office de Tourisme).

Défibrillateurs

Sas d'entrée de l'Office de Tourisme à droite
Façade Mairie, à côté de l'entrée de l'Agence Postale